

L'urbanisme napoléonien vu à la lumière des revendications sociales du dix-huitième siècle en France

Claude Bergeron

Volume 1, Number 1, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1077461ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1077461ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

UAAC-AAUC (University Art Association of Canada | Association d'art des universités du Canada)

ISSN

0315-9906 (print)

1918-4778 (digital)

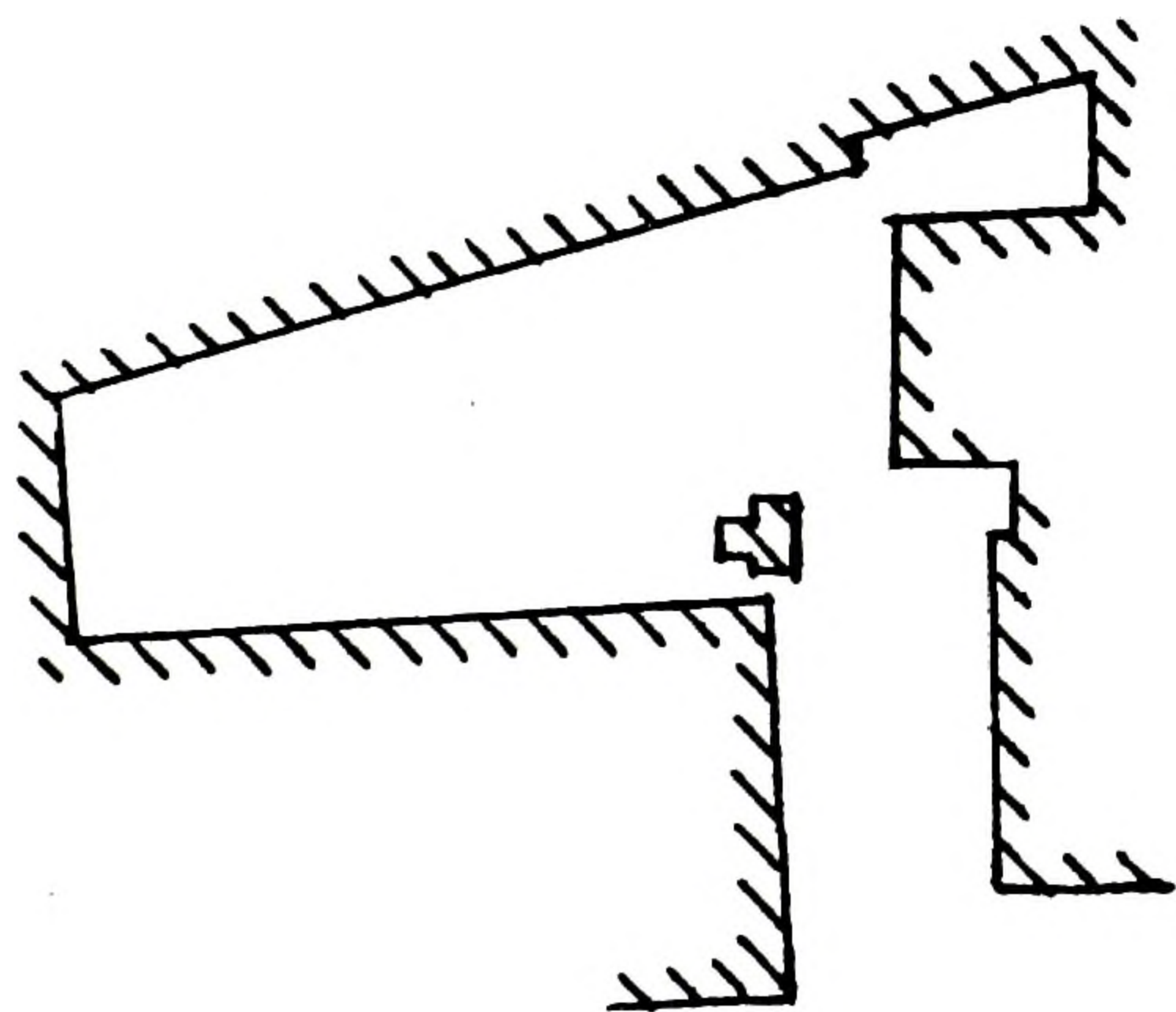
[Explore this journal](#)

Cite this article

Bergeron, C. (1974). L'urbanisme napoléonien vu à la lumière des revendications sociales du dix-huitième siècle en France. *RACAR : Revue d'art canadienne / Canadian Art Review*, 1(1), 23–35. <https://doi.org/10.7202/1077461ar>

L'urbanisme napoléonien vu à la lumière des revendications sociales du dix-huitième siècle en France

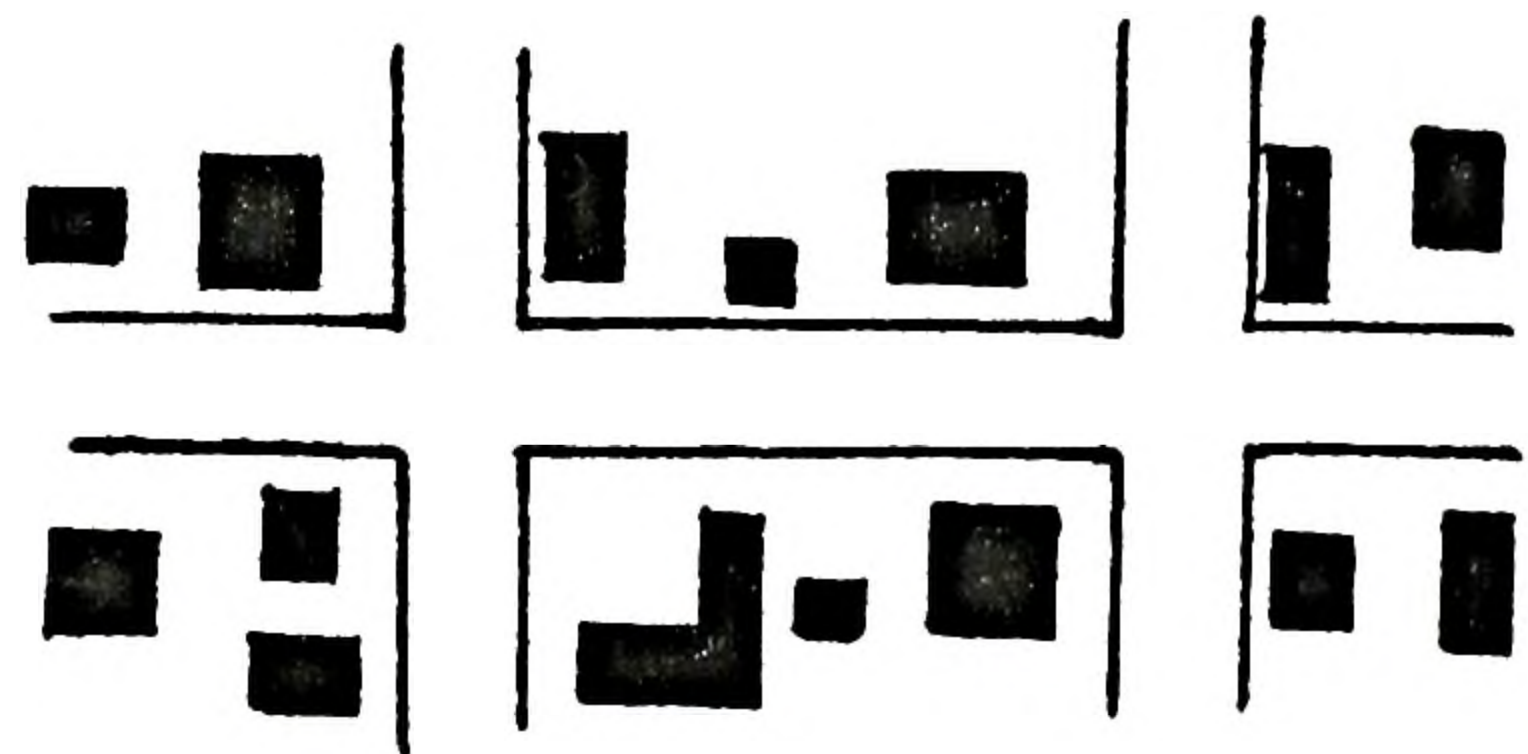
Une caractéristique formelle commune à toutes les villes contemporaines est l'espace négatif ou l'absence d'espace défini. C'est aussi une caractéristique qui oppose nos villes aux cités anciennes. Dans ces dernières, les édifices formaient des façades continues en bordure des rues et des places, pour conférer des limites précises à des espaces de formes géométriques ou irrégulières, mais toujours saisissables comme des unités. La place Saint-Marc



Venise, place Saint-Marc

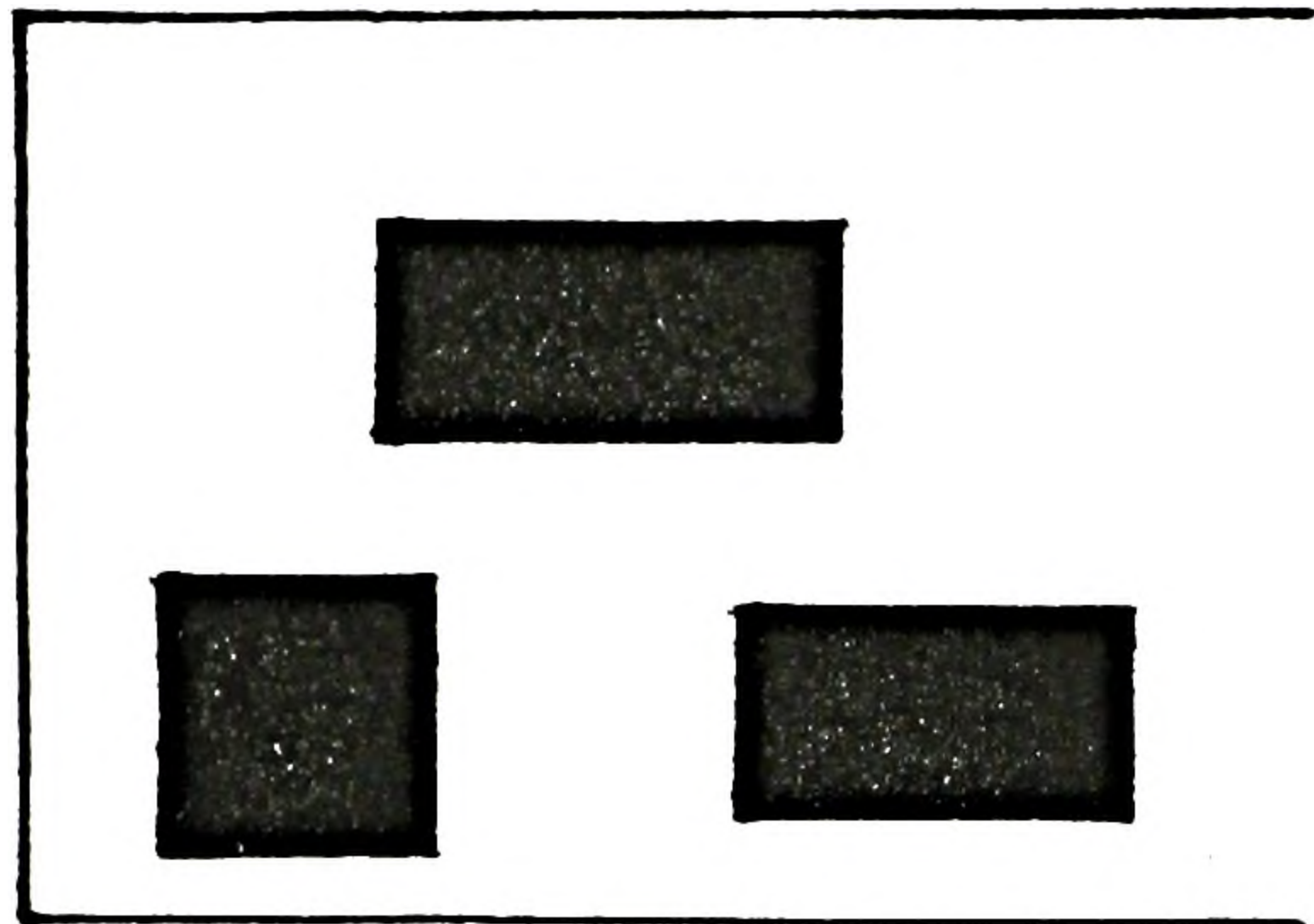
à Venise se compose de trois trapèzes distincts où l'on éprouve le sentiment confortable de circuler dans une pièce — ou dans trois — extérieure dont le cadre est nettement défini. Dans les villes modernes, ce sentiment disparaît parce que l'espace a été traité comme une entité négative dont le plus souvent on n'a pas du tout tenu compte. Les rues

ont été dessinées pour répondre aux besoins de la circulation véhiculaire et les édifices qui les bordent à distance sont éloignés l'un de l'autre, laissant autour d'eux des surfaces vertes et le plus souvent des parcs de stationnement. Il en résulte un espace qui n'est plus qu'une étendue illimitée et sans forme ponctuée ici et là de pavillons sans rapport entre



eux. L'espace urbain de nos villes contemporaines est cette portion d'espace qui n'est pas occupée par des édifices. C'est l'image que présentent nos banlieues résidentielles et les boulevards à l'entrée de nos villes avec leurs stations-service, leurs motels et leurs *drive-ins*. C'est aussi l'image que l'on cherche à donner au centre de nos villes en réaménageant un milieu construit selon des principes plus anciens. Sous prétexte de garantir, dans des zones urbaines denses, des espaces ouverts où le piéton pourra circuler à l'abri des dangers auxquels l'exposent nos rues, on construit des ensembles qui comportent toujours au moins une « place ». Celle-ci est plus correctement la négation de l'idée d'une place, car l'espace n'y est pas traité d'une manière positive. Il est libre et illimité pour permettre aux

masses architecturales de s'affirmer comme un jeu de volumes. De la place, qui était autrefois conçue comme une pièce extérieure, les murs ont disparu et il ne reste plus que le mobilier au milieu du plancher.



MIES VAN DER ROHE, Centre Toronto-Dominion, Toronto.

L'automobile est, bien sûr, responsable de ces banlieues décousues et de l'éventrement de nos villes, mais elle n'est pas la seule cause d'une telle situation. Cette tendance à assurer des espaces urbains et suburbains ouverts vit le jour beaucoup plus tôt que la première automobile. Les propositions utopistes du début du XIX^e siècle et les premières banlieues-jardins qui cherchaient à replacer l'homme dans un cadre naturel doivent presque toutes leur apparition à la révolution industrielle qui avait transformé les villes en des milieux infects. Mais le dégât de la révolution industrielle n'a pas été la première influence à stimuler une redéfinition des villes. La recherche d'espaces ouverts s'est affirmée avant que les villes anciennes ne deviennent des villes industrielles. Quand Louis de Bavière agrandit sa capitale au début du XIX^e siècle en construisant des édifices publics et des villas au milieu d'espaces verts, la grande industrie ne s'était pas encore implantée à Munich. Paris non plus n'était pas une ville industrielle quand Louis XV fit ériger la place de la Concorde sur les bords de la Seine et que l'on commença à abattre les maisons en bordure des ponts pour dégager la perspective de la rivière.

Dans le présent exposé, nous essaierons de montrer qu'un nouveau sentiment de l'espace et de la nature lié aux préoccupations sociales et politiques des hommes de la deuxième moitié du XVIII^e siècle est à l'origine de cette nouvelle orientation urbaine en France. En héritant des idées politico-sociales du XVIII^e siècle et de la Révolution, Napoléon I^{er} hérita également des idées qui perçaient alors dans le champ de la transformation urbaine. Après avoir tenté de définir cette nouvelle esthétique des villes, nous remarquerons qu'elle est au principe des vastes travaux d'urbanisme qu'en-

treprit Bonaparte dans plusieurs pays d'Europe. Pour illustrer son activité urbaniste, nous nous servirons plus particulièrement de la ville de Turin, parce que c'est probablement ici que l'Empereur des Français a affirmé le plus explicitement les ambitions qu'il nourrissait.

I LA POLITIQUE NAPOLÉONNIENNE DE TRAVAUX PUBLICS

Comme tous les puissants souverains préoccupés de donner de l'éclat à leur politique, Napoléon I^{er} a développé un goût passionné pour les travaux d'architecture et d'urbanisme. Les monuments colossaux qu'il fit construire à Paris, les quais sur les bords de la Seine, les travaux d'aqueduc et d'égoût s'inscrivent dans son grand plan de faire de la capitale française « non seulement la plus belle ville qui existât, la plus belle ville qui ait existé, mais encore la plus belle ville qui puisse exister »¹. Son premier valet de chambre nous rapporte qu'il ne se passait jamais une semaine « sans que les architectes et les ingénieurs fussent admis à lui présenter leurs devis, à lui faire des rapports, etc. »² En effet, Napoléon a entrepris de vastes et coûteux travaux d'architecture et d'urbanisme non seulement à Paris ou dans les villes françaises, mais dans toutes les grandes villes d'Europe où s'étendaient ses conquêtes et plus particulièrement en Italie. « Je restaurerai Rome », avait-il confié à Canova.³ Toutes les anciennes capitales de la péninsule italienne conservent encore aujourd'hui au moins une promenade ou un jardin qui est l'œuvre de la politique napoléonienne; et toujours ces travaux ne sont qu'une parcelle de projets ambitieux que la durée éphémère de l'Empire n'a pas permis de réaliser entièrement. « Les hommes ne sont grands que par les monuments qu'ils laissent », écrivait Bonaparte avec assurance,⁴ et il était résolu de laisser des traces de son action partout où s'exerçait son autorité. « J'ai fait consister la gloire de mon règne », déclarait-il en 1807 à son ministre de l'Intérieur, « à changer la face du territoire de mon empire. L'exécution de ces grands travaux est aussi nécessaire à l'intérêt de mes peuples qu'à ma propre satisfaction »⁵. Quelques années plus tôt, soit immédiatement après qu'il fût couronné empereur, il

1. Cité dans Louis Hauteœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, V (Paris, 1953), p. 149.

2. *Mémoires de Constant, premier valet de chambre de l'empereur, sur la vie privée de Napoléon*, V (Paris, 1830), p. 181.

3. Henri WELSCHINGER, « Napoléon et Canova », *Revue d'histoire diplomatique*, XXVII (1913), p. 345.

4. *Correspondance de Napoléon I^{er} publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III*, IX (Paris, 1858-69), 7816.

5. *Ibid.*, XVI, 14 nov. 1807.

avait pris la décision de consacrer à l'embellissement et à l'assainissement des villes des départements français les profits que chacune d'elles retirait des jeux⁶. En 1806, il prenait la même décision pour le Royaume d'Italie, demandant au Prince Eugène de consacrer annuellement un million de francs à l'embellissement de Venise et de Milan⁷.

Il me semble que c'est dans cet avertissement qu'il adressait en 1807 à son ministre de l'Intérieur qu'il faut voir les objectifs de sa politique de travaux publics. Sa propre satisfaction est inséparable de sa préoccupation attentive de veiller à l'intérêt de ses peuples. Non pas que Napoléon eût voulu gouverner comme un philanthrope qui n'avait d'autre intérêt que le bien-être et le bonheur des peuples tenus sous sa garde ; mais en héritier de la Révolution française, il savait très bien que son pouvoir ne serait pas fermement établi aussi longtemps qu'il ne chercherait à satisfaire les idéaux qui venaient de conduire la France à travers une longue histoire de carnage. Dans sa politique européenne, Bonaparte s'est présenté comme un apôtre du message de la Révolution, cherchant à faire croire aux nations étrangères qu'il les libérerait de leurs oppresseurs. Il insistait pour que ses administrateurs dans les pays conquis gouvernent conformément aux principes libéraux réunis dans son Code civil. « Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'une égalité, d'un bien-être inconnus aux peuples de la Germanie », écrivait-il à son frère Jérôme, le roi de Westphalie, « et que ce gouvernement libéral produise, d'une manière ou d'une autre, les changements les plus salutaires au système de la Confédération et à la puissance de votre monarchie... Les peuples de l'Allemagne, ceux de la France, d'Italie, d'Espagne désirent l'égalité et veulent des idées libérales »⁸. Toujours dans cette lettre qui résumait les mobiles de la révolution de 1789, Napoléon précisait : « Et s'il faut vous dire ma pensée tout entière, je compte plus sur leurs effets, pour l'extension et l'affermissement de votre monarchie, que sur les résultats des plus grandes victoires. »

C'est dans ce contexte politique que nous devons interpréter les travaux d'urbanisme et d'architecture commandés par l'Empereur. Le conseil de son Directeur des Beaux-Arts, Vivant Denon, était tout à fait en ce sens. « Vous n'accepterez de monuments, Sire, que ceux d'un genre qui, en consacrant votre gloire, en donneront la mesure et rendront les nations étrangères tributaires de vos magnificences.

Alors leur image répétée par la gravure et par les descriptions étonnera comme les événements qui en auront été le motif⁹. » Donner aux habitants des villes de prestigieux monuments pour affermir le pouvoir et l'autorité de l'Empereur n'était-ce pas assigner à ces œuvres le même rôle que celui réservé aux réformes libérales ? Un spécialiste de l'art en France sous la Révolution et l'Empire est catégorique à ce sujet. « S'il [Napoléon] bâtit, ce n'est guère que pour raison politique et économique¹⁰. »

II

LE CARACTÈRE DES TRAVAUX DE NAPOLÉON

Dans presque toutes les villes où Napoléon entreprit des travaux d'embellissement, et plus particulièrement dans les villes à l'extérieur du territoire de la France, ces travaux affectent un double caractère. D'abord il rase les fortifications et ensuite il forme des promenades publiques et des jardins. Immédiatement après la victoire de Marengo en juin 1800, il ordonnait la démolition de plusieurs forteresses au Piémont et de la citadelle de Milan, « de manière à ce qu'il soit impossible de les rétablir »¹¹. Cinq ans plus tard, il répétait que son intention était de « ne laisser aucune trace de fortifications dans les villes du Piémont »¹². En 1803, il avait aussi décidé la démolition de nombreuses forteresses de Belgique, dont celles de Bruxelles, Louvain, Gand, Bruges, Mons, Tournai, Namur, Liège et Malines¹³. Il avait également pris la même décision pour des villes d'Allemagne comme Dusseldorf.

Une fois ces fortifications démolies, il fit aménager le site en promenades publiques pour entourer les villes d'une ceinture verte, comme on avait déjà commencé à le faire en France dans le courant du XVIII^e siècle. « Les Français font partout des promenades », remarquait Chateaubriand. À l'intérieur des villes, partout où l'espace le permettait, Bonaparte fit construire d'autres promenades ombragées, comme sur le Palatin et à la Piazza del Popolo à Rome et à la Porta San Gallo à Florence. Le jardin de La Montagnola à Bologne, la Piazza Virgiliana à Mantoue et les jardins publics de Venise sont également l'œuvre des administrateurs de Napoléon dans ces villes¹⁴. Il est vrai que les

6. *Ibid.*, IX, 26 sept. 1804.

7. *Ibid.*, XIII, 31 août 1806.

8. *Ibid.*, XVI, 15 nov. 1807.

9. Pierre LELIÈVRE, *Vivant Denon, Directeur des Beaux-Arts de Napoléon* (Paris, 1942), p. 96.

10. François BENOÎT, *L'art français sous la Révolution et l'Empire* (Paris, 1897), p. 157.

11. Décret du 23 juin 1800.

12. *Correspondance*, X, 1^{er} juin 1805.

13. Arrêté du 24 septembre 1803.

14. Ferdinand BOYER, « Napoléon I^{er} et les jardins publics en Italie », *La vie urbaine* (janv.-mars 1954), p. 1-8.

travaux urbains n'étaient pas limités à ces seules entreprises. Il y eut des travaux d'assainissement, comme le transfert des cimetières à l'extérieur des villes. Dans certaines villes aussi, comme à Anvers, Napoléon fit construire des installations militaires. Mais la démolition des fortifications et la formation de jardins et de promenades sont indiscutablement ses deux entreprises les plus généralisées et les plus évidentes. Ce sont sans doute elles également qui ont le plus marqué le développement des villes européennes après la chute de l'Empire.

Si Napoléon choisit surtout le site des anciennes fortifications pour l'aménagement de ces promenades, cela semblerait s'expliquer logiquement par les espaces vacants que laissaient les démolitions. Il nous resterait toutefois à découvrir pourquoi il fit disparaître les forteresses. On admet souvent que cet ancien système de défense était tout à fait dépassé et devenu inutile au début du XIX^e siècle. S'il fallait accepter cette interprétation, nous aurions du mal à comprendre pourquoi Bonaparte, au milieu de ses campagnes militaires, a dépensé autant d'énergie et d'argent pour détruire des installations qui n'offraient aucune résistance. Son sens pratique et sa préoccupation de réduire les dépenses, que tous les historiens lui reconnaissent, lui auraient sans doute fait consacrer ces énergies et ces sommes d'argent à des travaux plus utiles. D'ailleurs, Napoléon n'a pas fait que démolir des fortifications; il a aussi fortifié certaines villes et certaines positions stratégiques, comme Anvers et Mayence. De même, le décret qui ordonnait la démolition des forteresses au Piémont prescrivait par ailleurs la construction de fortifications sur le versant ouest des Alpes. Plus tard, après Austerlitz, Bonaparte s'occupa de renforcer les fortifications d'Osoppo et de Palmanova sur le territoire de la Vénétie qu'il venait de conquérir. Loin de juger inutile le système de défense inventé vers l'an 1500 et constamment amélioré au cours des siècles suivants, Napoléon était convaincu qu'il constituait l'installation la plus efficace pour assurer la protection des villes et il a exprimé cette conviction à nouveau peu de temps après son arrivée à Sainte-Hélène. Au général Gourgaud qui l'accompagnait, il décrivit le système de défense qu'il préconisait et ce système est en tout point identique à celui que l'on avait construit depuis la Renaissance et qu'il avait lui-même démoli dans un grand nombre de villes. « Il faut donc des chemins couverts, des glacis, des contrescarpes, de bonnes demi-lunes, de bonnes places d'armes rentrantes... Il faut que les casemates soient placées sur les flancs comme le point dont le feu est le plus difficile à éteindre... Cela n'est pas nouveau », continuait Napoléon, « car dans les places construites depuis 300 ans, on trouve des flancs casematés à deux ou trois éta-

ges¹⁵ ». S'il démolit ce n'était donc pas pour faire disparaître un élément démodé et inutile et si à la place des fortifications il entourait les villes d'une ceinture verte, c'était peut-être parce que ces deux aspects de ses travaux étaient intimement liés entre eux. C'est ce que nous pourrions découvrir en expliquant le sens prêté aux travaux de réaménagement urbain en France à la fin du XVIII^e siècle et au moment où Napoléon prit les rênes du gouvernement.

III

L'HÉRITAGE DU XVIII^e SIÈCLE

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, en France, on remarque un intérêt croissant pour l'embellissement des villes. Non seulement des spécialistes de l'architecture, mais aussi des littérateurs et même le public en général réclament des travaux pour améliorer les conditions de vie dans les villes, principalement à Paris. En 1749, Voltaire et Lafont de Saint-Yenne entament le débat sur un ton critique et sarcastique. Quatre ans plus tard, le jésuite Laugier écrit son célèbre *Essai sur l'architecture*, dans lequel il consacre un chapitre à l'embellissement des villes. La même année, Lafont de Saint-Yenne publie une étude critique de l'essai de Laugier et il profite de l'occasion pour renouveler ses observations sur l'état lamentable dans lequel il trouve la capitale française¹⁷. Le mystérieux Morelly, en 1755, fait paraître le *Code de la nature* où il imagine une cité reflétant une nouvelle structure sociale fondée sur la propriété collective. Chez la plupart de ces auteurs et de ceux qui les suivront dans la deuxième moitié du siècle, dont le fameux Louis-Sébastien Mercier, l'intérêt pour les travaux d'urbanisme assume les traits d'une revendication acharnée où les préoccupations sociales tiennent autant de place que le souci d'apparat. Faisant allusion au projet de construction de la place Louis XV (place de la Concorde), dont on vient de lancer le concours, Voltaire écrit : « Paris serait encore très-incommode et très irrégulier quand cette place serait faite; il faut des marchés publics, des fontaines qui donnent en effet de l'eau, des carrefours réguliers, des salles de spectacles; il faut élargir les rues étroites et infectes, découvrir les monuments qu'on ne voit point, et en élever

15. « Notes sur la fortification dictées par Napoléon à Sainte-Hélène », *Revue du génie militaire* (juil. 1897). p. 11.

16. VOLTAIRE, *Des embellissemens de Paris* (Paris, 1749); LAFONT DE SAINT-YENNE, *L'ombre du grand Colbert, le Louvre, et la ville de Paris* (LaHaye, 1749). Presque au même moment, Voltaire écrivait, toujours dans le même esprit, *Les embellissemens de la ville de Cachemire*.

17. LAFONT DE SAINT-YENNE, *Examen d'un essai sur l'architecture* (Paris, 1753).

qu'on puisse voir¹⁸ ». Voltaire insiste surtout sur le bonheur que ces travaux peuvent procurer aux habitants des villes, et à ce bonheur il oppose le malheur des guerres pour lesquelles les gouvernements dépensent des sommes scandaleuses. Enfin, il soutient avec vigueur qu'il revient aux riches citoyens de faire profiter les pauvres de leur fortune, en leur offrant des travaux pour améliorer l'état de leur ville. Nous remarquons déjà que le débat sur le progrès des villes, qui s'accroîtra dans le reste du siècle, s'inscrit dans le cadre de revendications plus globales et fondamentales qui conduiront le peuple français à la révolution de 1789. Des conditions de vie saine à l'intérieur des villes doivent cesser d'être les prérogatives d'une classe privilégiée.

Une de ces prérogatives que le peuple réclame pour lui-même est la jouissance d'espaces verts. Les habitants des villes commencent à se comporter comme s'ils étaient les propriétaires des jardins des riches et des souverains. Quand le duc de Chartres agrandit son palais (Palais Royal) au détriment de son jardin, au centre de Paris, les Parisiens font entendre leurs cris de protestation¹⁹. Le roi de France lui-même n'est pas plus à l'abri de ces

critiques quand il mutile ses jardins auxquels le public avait accès. Lafont de Saint-Yenne rappelle les « cris » de la population lorsque Louis XV fait fermer les portiques qui encadrent l'entrée du jardin des Tuileries, pour assurer plus d'intimité à l'un de ses protégés qu'il héberge dans son palais. « Tout Paris a murmuré assez haut de l'usurpation injuste d'un azile qui lui appartenait²⁰. » De même, Mercier remarque que partout où il y a du gazon, que ce soit devant l'hôtel des Invalides, devant la colonnade du Louvre ou dans la cour du Louvre, il ne sert qu'à réjouir la vue du gouverneur ; le public ne peut pas s'y asseoir ni s'y reposer²¹. Il est évident que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle le peuple parisien demande sa part des plaisirs de la nature.

En effet, il commence à voir la nature comme l'image matérielle de ses aspirations et de ses idéaux. Les attributs que le XVIII^e siècle reconnaît tout particulièrement à la nature sont, comme l'a montré Arthur O. Lovejoy, l'abondance, l'infinité, la variété, la fécondité insatiable et la liberté²². Ces caractères sont tous réunis dans le jardin anglais

18. *Des embellissemens de Paris.*

19. Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, 2^e éd., VI (Amsterdam, 1783-89), p. 59.

20. *L'ombre du grand Colbert...*, p. 152.

21. *Tableau de Paris*, IX, p. 177.

22. Arthur O. LOVEJOY, « "Nature" as Aesthetic Norm », *Essays in the History of Ideas* (Baltimore, 1948), p. 69-77.

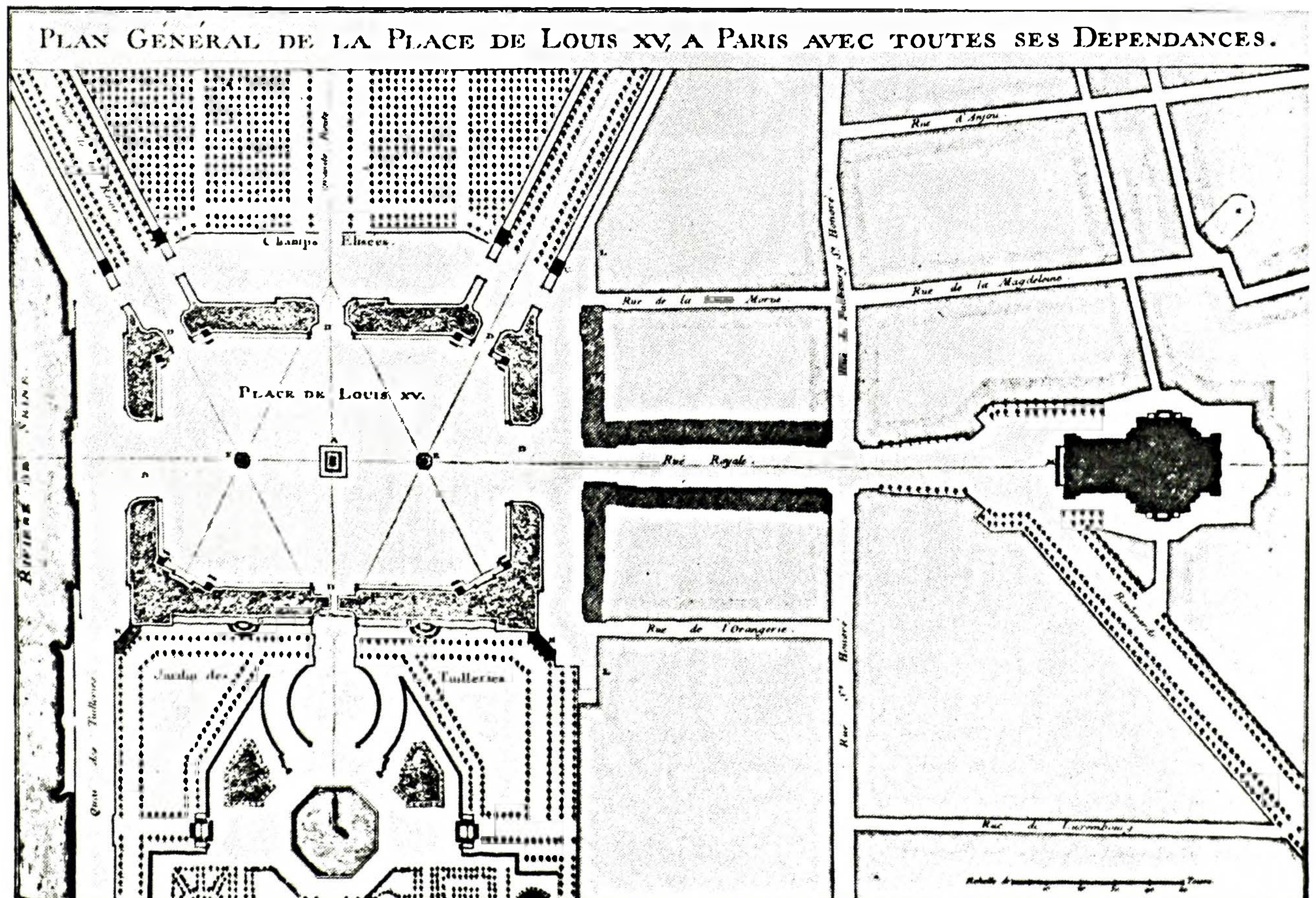


FIGURE 1. Paris, place de la Concorde.

qui fait alors son apparition et qui connaîtra un succès retentissant. Comme le remarquait déjà un contemporain, Alex. de Laborde, le penchant sentimentaliste des hommes de l'époque pré-romantique leur fait voir dans le jardin anglais la matérialisation de tous leurs rêves et de toutes leurs aspirations. « Vingt arpents pouvaient alors contenir un cours complet de morale ; une promenade rappelait tous les devoirs et tous les sentiments ; chaque rocher disait quelque chose de tendre, chaque cube portait une devise sentimentale conçue dans l'innocence des premiers âges ou dictée par celle du propriétaire²³. » Un des éléments du jardin anglais qui est le plus célébré par ceux qui écrivent au XVIII^e siècle est le ha-ha qui remplace les murs d'enceinte. Les limites disparaissent et partout le jardin se fond dans la forêt ou dans les champs environnants. L'abbé Delille, qui consacre aux jardins un long poème en quatre chants, écrit²⁴ :

« Et laissant des jardins la limite indécise,
Que l'artiste l'efface, ou du moins la déguise.
Où l'œil n'espère plus, le charme disparaît. »

Cette recherche assoiffée d'espaces illimités qui, à partir de cette époque, s'affirme non seulement dans les jardins, mais aussi dans les travaux d'urbanisme et même dans les intérieurs d'édifices publics et de résidences privées, vise à satisfaire un besoin de liberté. On imagine facilement comment le jardin anglais était apte à éteindre cette soif. Laugier est un des premiers en France à souligner la supériorité du jardin anglais sur le jardin français pour le sentiment de liberté qu'il communique. Il trouve que dans les jardins de Versailles « on y est trop renfermé. On va dans un jardin pour y prendre le grand air et respirer à son aise : or dans ceux-ci on se trouve toujours comme entre quatre murailles »²⁵. Trente ans plus tard, l'abbé Delille célèbre avec beaucoup d'emphase cette sensation de liberté quand il écrit, dans son poème qui, en l'espace de vingt ans, fut publié trois fois en français et traduit en plusieurs langues :

« Enfin, je viens à toi, florissante Albion,
Au bel art des jardins instruite par Bacon ;
De Pope, de Milton, les chants le secondèrent ;
À leurs voix, des vieux parcs les terrasses tombèrent,
Le niveau fut brisé, tout fut libre, et tes mains
Ont, comme tes cités, affranchi tes jardins. »²⁶

Ces oppositions entre le jardin anglais et Versailles, ces allusions à la liberté civile que les continents envient alors aux habitants de l'Angleterre

prennent un sens tout à fait non équivoque quand l'abbé Delille écrit quelques vers plus loin :

« Je ne décide point entre Kent et leNôtre.
L'un, content d'un verger, d'un bocage, d'un bois,
Dessine pour le sage, et l'autre pour les rois.
Les rois sont condamnés à la magnificence :
On attend autour d'eux l'effort de la puissance ;
On y veut admirer, enivrer ses regards
Des prodiges du luxe, et du faste des arts.
Mais c'est toujours en grand, qu'il doit triompher d'elle.
Son éclat fait ses droits ; c'est un usurpateur
Qui doit obtenir grâce à force de grandeur.
Loin donc ces froids jardins, colifichet champêtre,
Insipides réduits, dont l'insipide maître
Vous vante, en s'admirant, ses arbres bien peignés ;
.....
Laissez-le s'applaudir de son luxe mesquin ;
Je préfère un champ brut à son triste jardin. »

Le jardin anglais est donc déjà le prétexte d'une opposition entre deux classes et son succès retentissant ne pourra être que l'affirmation toujours grandissante de la classe qu'il représente. Il faut également retenir que si le jardin anglais plaît au XVIII^e siècle, ce n'est pas simplement à cause des vues libres et illimitées qu'il garantit. LeNôtre n'avait jamais été un promoteur des « vues bornées » et ses jardins de Vaux-le-Vicomte, de Versailles et des Tuileries ne procurent pas, contrairement à ce que peut soutenir Laugier, la sensation d'espaces confinés. Mais le jardin anglais, à l'encontre des jardins à la française, n'établit aucune distinction et aucune séparation entre le jardin et la nature sauvage. Les champs et la forêt envahissent le jardin. C'est en se retrouvant ainsi dans la nature sauvage que les hommes du XVIII^e siècle, en fervents disciples de Rousseau, croient reprendre leur liberté primitive que les contraintes et les rigueurs de la civilisation leur avaient ravie.

La ville, ce produit par excellence de la civilisation, n'échappe pas aux critiques de Rousseau. Il cherche, avec beaucoup d'insistance, à montrer qu'elle est dangereuse pour l'éducation et pour la moralité en même temps qu'elle est ruineuse pour l'État²⁷. Elle prive l'individu de sa liberté et par conséquent du bonheur auquel il a un droit naturel. Après Rousseau, l'opinion que la ville est une prison semble être partagée de tous. Parfois c'est la ville elle-même, avec ses maisons hautes et ses rues étroites, mal aérées et mal éclairées, qui est identifiée à une prison. En d'autres occasions, ce sont les murs qui l'entourent, des murs de fortification autant que des barrières douanières, qui la transforment en une prison. Mercier souligne que les grandes villes sont dans le goût des gouvernements absolus qui y entassent les hommes pour les soumettre plus facilement à une loi commune. « Paris », écrit-il, « est un gouffre où se fond l'espèce

23. Cité dans Hauteceur, V, p. 49. Voir aussi David MONET, *Le sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre* (Paris, 1907), p. 237-249.

24. Jacques DELILLE, *Les jardins* (Paris, 1782).

25. M.-A. LAUGIER, *Essai sur l'architecture* (Paris, 1753), p. 282.

26. *Les jardins*.

27. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation* (Paris, 1762).

humaine ; c'est là qu'elle est sous la clef²⁸. » Le mur des fermiers généraux que Ledoux commence à construire en 1785 rend la population particulièrement mécontente et « murmurante ». Pendant que Mercier qualifie l'architecte de « geolier »²⁹, d'autres précisent les motifs de leurs plaintes :

« Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La Ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison. »³⁰

D'autres reprochent au mur d'aggraver les conditions hygiéniques de la ville en rendant encore plus difficile la circulation de l'air³¹. Aussi n'est-il pas surprenant qu'après s'être rendus maîtres de la Bastille les Parisiens s'attaquent à une autre « prison » et démolissent les barrières de Ledoux.

À l'intérieur de la ville, les autorités avaient déjà entrepris des travaux propres à réduire les motifs de protestation. Dans un chapitre intitulé « Il fait bon

crier un peu », Mercier énumère quelques réalisations — surtout des démolitions — qui sont de nature à satisfaire les vœux de la population³². L'auteur se réjouit bien sûr des progrès hygiéniques résultant de la démolition de structures délabrées, mais d'autres de ses remarques indiquent une nouvelle esthétique urbaine. Mercier est surtout content de la disparition des maisons qui bordaient certains ponts et ruinaient la perspective de la Seine. « Accourez, étrangers, venez jouir du coup d'œil que nous avons préparé : la ville a bien changé d'aspect depuis vingt-cinq ans... je me promène triomphalement sur ces ponts dégagés et je proscriis du doigt toute la rue de la Pelleterie pour achever le coup-d'œil. » Cette soif d'infinité, d'abondance et de liberté que ses contemporains étanchent dans le jardin anglais, Mercier veut aussi la satisfaire à l'intérieur même des villes. Comme dans le jardin anglais, les perspectives illimitées sont recherchées pour procurer le même sentiment de liberté. En effet, Mercier continue : « Et la très-sainte loi *habeas corpus*, comme disent les Anglais, si par exemple nous pouvions l'amener en France, cette liberté du corps vaudrait bien celle de la vue ; cela

28. *Tableau de Paris*, I, p. 8.

29. *Ibid.*, IX, p. 214.

30. Cité dans Marcel POËTE, *Une vie de cité : Paris de sa naissance à nos jours*, I (Paris, 1925), p. 256.

31. Gaston BARDET, *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme* (Paris, 1951), p. 291.

32. *Tableau de Paris*, XI, p. 1 et 2.

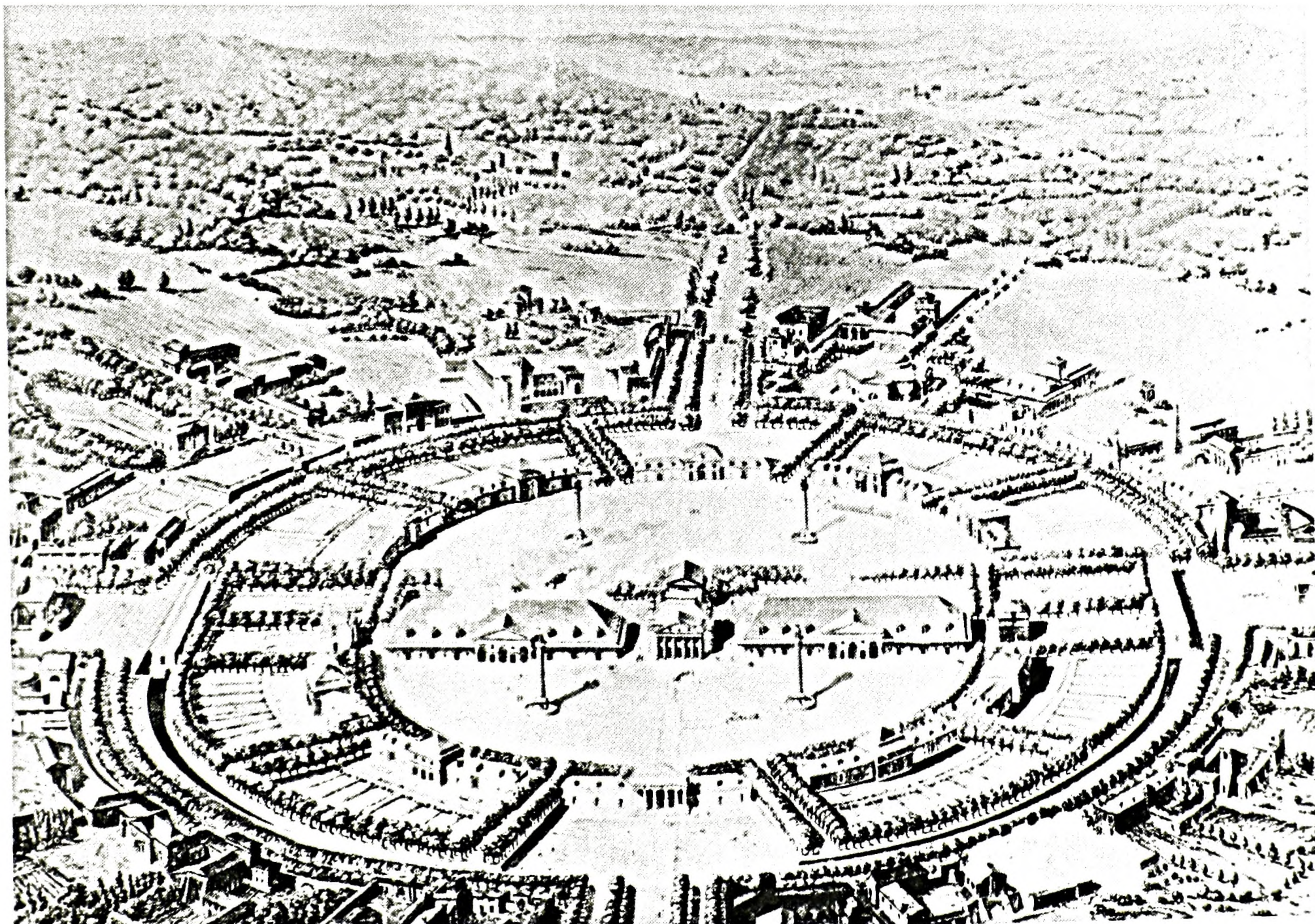


FIGURE 2. Chaux, deuxième projet de Claude-Nicolas Ledoux.

vaudrait bien la démolition des mesures qui surchargeoient les ponts. Qu'en dites-vous, Lecteurs?... Patience.»

Dans un autre livre, Mercier nous fournit une description plus détaillée de sa conception de la ville. Il imagine Paris en l'an 2440³³. Le livre s'ouvre avec une rencontre de l'auteur avec un Anglais qui se dit dégoûté de Paris, de Londres et de toutes les villes qui sont devenues des « prisons ». Mercier essaye de répondre à ces critiques et il s'endort d'un profond sommeil. Quand il se réveille près de sept cents ans plus tard il est ravi de voir Paris transformé. Les rues sont droites, spacieuses et ordonnées. Entre le Louvre et le Palais des Tuileries, une immense esplanade est à la disposition du public pour les fêtes populaires. Le long de la Seine, la perspective est illimitée et splendide. Les maisons sont toutes de la même hauteur et sur leur toiture des terrasses ornées de fleurs et de verdure forment ensemble un immense jardin. Dans tous les aspects de la vie, les Parisiens jouissent d'une liberté idéale dans une ville qui a totalement banni tout ce qui faisait du Paris du XVIII^e siècle la ville d'un gouvernement absolu et macchiavélique que Mercier décrit ailleurs comme « un gouffre où se fond l'espèce humaine ».

Déjà au milieu du siècle, une importante réalisation fournit une indication de ce que sera la ville imaginée par Mercier. La place Louis XV (place de la Concorde) illustre cette nouvelle esthétique et elle est très vraisemblablement la première à le faire. Comme Gabriel, la plupart des architectes de cet historique concours exploitent les bords de la Seine que l'on semble reconnaître comme le seul axe suffisamment vaste pour satisfaire à ce besoin de l'espace ouvert, tel que l'a noté Gaston Bardet. Mais la place de la Concorde n'est pas ouverte seulement en bordure de la rivière (Fig. 1). Les côtés est et ouest se prolongent dans les vastes espaces verts du jardin des Tuileries et des Champs-Élysées. Contrairement aux places royales que l'on a construites antérieurement, la place de la Concorde n'a pas de limites. Son contour est géométrique, mais c'est seulement en plan par ce fossé qui entoure la place. Rien ne borne la vue qui est attirée dans toutes les directions, car les axes sont multiples. Aux deux axes perpendiculaires vers la Madeleine et vers les Champs-Élysées, Gabriel ajoute un jeu complexe d'axes obliques rayonnant depuis divers points de la place. Les deux fontaines qui flanquent la statue centrale ponctuent l'axe oblique du Cours-la-Reine et l'axe du boulevard symétrique que Gabriel a projeté vers le Faubourg Saint-Honoré, les deux convergeant à la porte des

Tuileries. Ces fontaines sont aussi le foyer de directions obliques liées aux pans coupés de la place que l'architecte a pris soin de souligner par des groupes sculpturaux. En somme, le plan de la place de la Concorde et son décor garantissent une profusion de mouvements dans les directions les plus variées que les côtés ouverts de la place laissent se poursuivre au loin.

Comme on peut bien s'y attendre, les contemporains n'ont pas manqué de louer l'ouverture de la place de la Concorde. « Mais savez-vous bien que voilà un chef-d'œuvre digne de notre siècle », écrit Mercier, « nous l'admirons encore tous les jours, et lorsque nous voulons en contempler la perspective du château [Tuileries], elle nous paroît sur-tout un soleil couchant couronnée des plus beaux rayons³⁴. » L'auteur se réjouit de cette perspective, mais il désire encore plus. Il demande que l'on démolisse les maisons sur les ponts, afin que depuis la place il puisse voir d'un bout de Paris à l'autre³⁵.

La première ville conçue conformément aux nouvelles aspirations est la ville de Chaux dessinée par Ledoux en 1775. L'architecte affirme qu'il a modifié son plan initial après qu'il eût visité le site. D'un carré entièrement refermé sur lui-même son projet se transforma alors en un ellipse où les maisons individuelles sont séparées par des espaces verts (Fig. 2). Au-delà de cette ceinture, d'autres maisons et des édifices publics sont largement dispersés dans une vaste vallée. L'enthousiasme avec lequel Ledoux décrit les espaces ouverts et illimités de sa ville révèle sa confiance de donner aux habitants ce qu'ils exigent ardemment: « Je présenterai les chemins destinés à désobstruer l'intérieur de la ville; ces magnifiques boulevards, sans exemple pour l'étendue... Jetez les yeux plus loin, vous verrez les souplesses argentées de la Loüe développer ses sources... Étendez la vue sur ces pentes adoucies par la nature; quels charmes elles présentent aux yeux... Si j'étends ma vue plus loin, par-tout je vois les faveurs du ciel répandues sur cette terre préférée³⁶. » La nature dans toute sa plénitude et son abondance est distribuée aux habitants de Chaux, car Ledoux soutient que les premières lois qui garantissent la vie des villes sont les lois de la nature³⁷. Dans les lois de la nature, Ledoux lit que l'homme est partout isolé. Même dans les villes anciennes les maisons formaient des îlots séparés; mais la corruption des temps, écrit-il, les a fondues en une agglomération qui rend la vie

34. *Ibid.*, p. 44.

35. *Tableau de Paris*, I, p. 95.

36. Claude-Nicolas LEDOUX, *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, I (Paris, 1804), passim.

37. *Ibid.*, p. 69.

33. Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440. Rêve s'il en fût jamais*, 3^e éd. (Paris, 1771).

insupportable. « C'est ainsi que l'innocent se trouve enveloppé dans le supplice des coupables », ne manque-t-il pas d'ajouter pour reprendre cette idée d'incarcération que le XVIII^e siècle associe à la vie dans les vielles. Ledoux veut assurer à tous les individus une égale distribution des avantages de la nature. Chacun a sa maison et son jardin, et les deux sont voulus pour souligner l'égalité des droits et la liberté de tous.

Telle est la conception de l'urbanisme qui prévaut en France quand Bonaparte accède à la tête du gouvernement. L'urbanisme cristallise les principaux idéaux de la Révolution et, pour cette raison, il est jugé apte à garantir le bonheur des peuples. Il consiste principalement à faire envahir la ville par la nature et tous ses attributs: de vastes espaces illimités qui sont l'expression sensible de la liberté et assurent des conditions de vie saine à tous les citoyens. C'est le sens des travaux napoléoniens, comme nous le font voir ses projets pour Turin, une

ville pour laquelle il a manifesté un intérêt particulier.

IV UN EXEMPLE DE TRAVAUX NAPOLÉONIENS: TURIN

L'intervention de Napoléon à Turin commence, comme dans beaucoup d'autres villes, par le rasement des fortifications, « de manière à ce qu'il soit impossible de les rétablir ». Cette décision venait immédiatement après sa victoire à Marengo qui le rendait maître du Piémont et de la Lombardie. Le Piémont, surnommé « la sépulture des Français », possédait un glorieux passé militaire et sa capitale était fortifiée par un système de défense redouté même de Vauban. Ce n'est qu'après son couronnement que Napoléon intervint à nouveau directement dans les problèmes urbains de cette ville, mais entre temps ses administrateurs prirent soin de

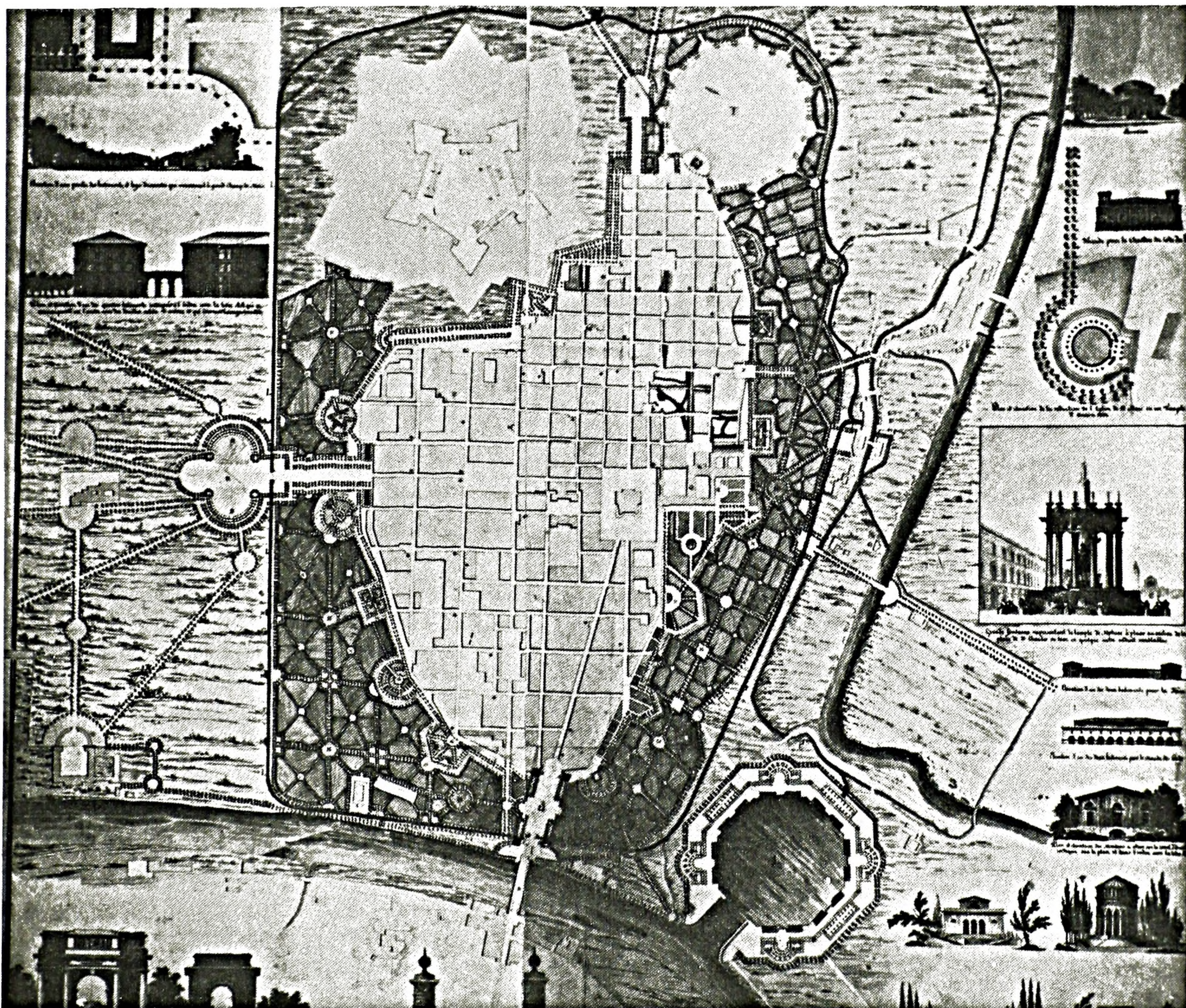


FIGURE 3. Turin, projet de Bonsignore, Boyer et Lombardi. 1802. Paris, Archives nationales. N II Pô 1.

produire une « utile impression » en commandant des projets d'embellissement. Faisant le bilan des deux premières années, Carlo Bossi, un membre de la Commission exécutive, rappelle que sous son administration Turin s'est débarrassée des « bastilles » par lesquelles il fallait passer pour entrer dans la ville qui « présentait... l'aspect d'une belle pri-

son³⁸ ». En 1801, le préfet écrivait au maire que la forte population de Turin, contenue dans une « enceinte plutôt exigüe », avait besoin de promenades publiques, et il voulait savoir quels sites l'on

38. Ferdinand BOYER, « Carlo Bossi et l'administration générale du Piémont (1800-1802) », *Rassegna storica del Risorgimento* (janv.-mars 1969), p. 50.

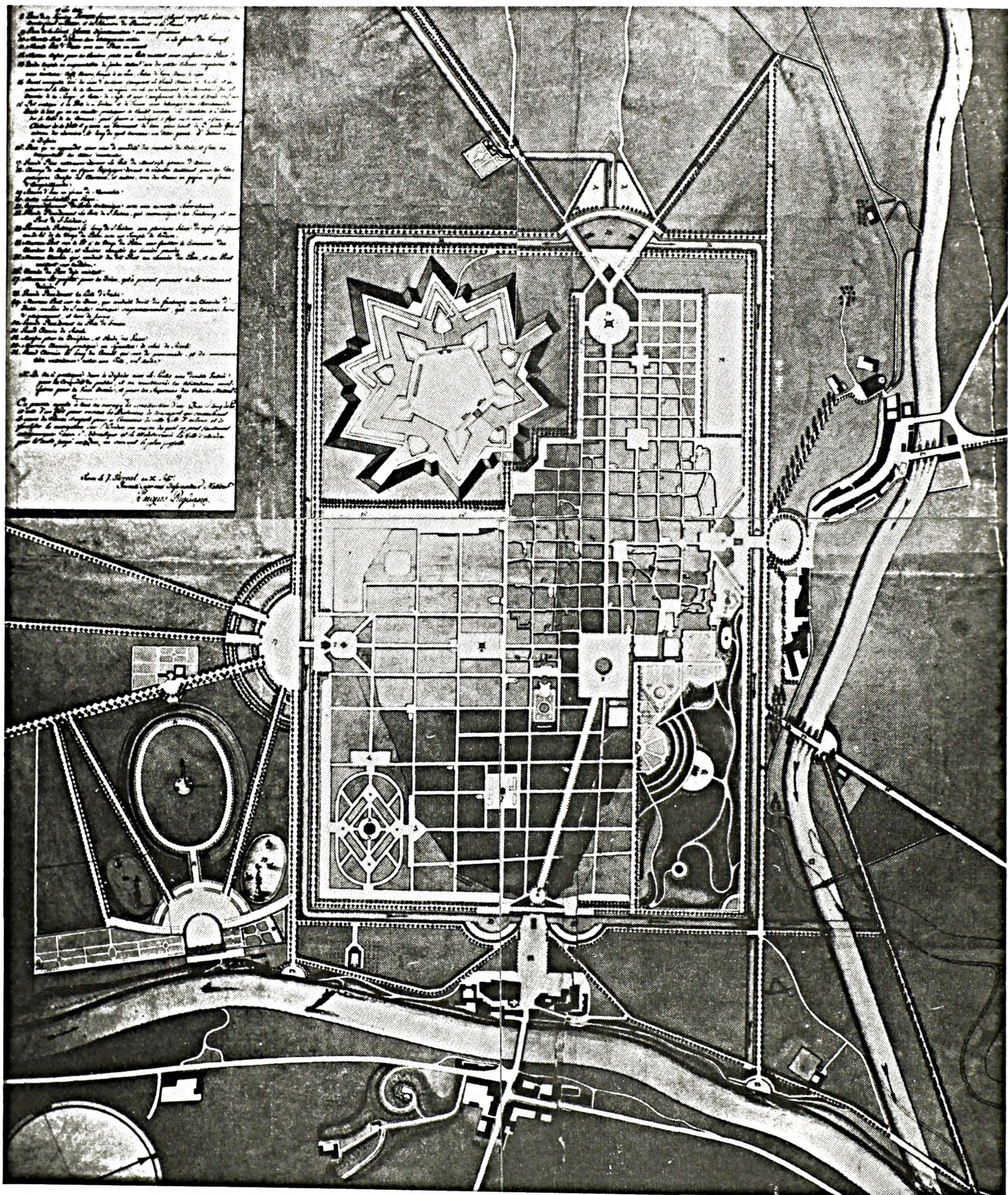


FIGURE 4. Turin, projet de Giacomo Pregliasco. 1802. Paris, Archives nationales. N° 11 Pô 2.

pouvait affecter à cette fonction. L'Administrateur Général Jourdan lançait, l'année suivante, un concours pour un projet général d'embellissement. Pour choisir les plans, le jury avait établi quatre critères qui suggèrent le ton que l'on voulait donner à ces travaux. Le premier indiquait qu'un canal serait préféré à un mur pour entourer la ville, tandis que le troisième précisait qu'un canal, en plus de former une barrière contre les voleurs et les contrebandiers, pouvait aussi enrichir la beauté de la vue. Le deuxième et le quatrième critères participaient du même esprit : la préférence irait au projet qui unirait le mieux l'amusement à l'utilité, et enfin les promenades des remparts devaient être conservées. Quatre projets furent soumis à l'attention du jury, dont deux sont conservés aux Archives Nationales de Paris. Les architectes Ferdinando Bonsignore, Michelangelo Boyer et Lorenzo Lombardi présentèrent le projet vainqueur (Fig. 3), mais le jury leur demanda de parfaire leur dessin en l'enrichissant de plusieurs idées contenues dans le projet de Giacomo Pregliasco, un dessinateur de jardin et artiste décorateur (Fig. 4).

Les deux plans entourent l'espace habité d'un long circuit de promenades ombragées. Dans le premier, ce nouvel aménagement s'accompagne de lots consacrés à la culture dans le but d'occuper entièrement le site des anciennes fortifications. Chez Pregliasco, qui agrandit considérablement le jardin du palais royal, les sites dégagés ne sont affectés qu'à l'amusement. Dans les deux projets également, cette ceinture verte s'enrichit du ruban d'un canal que Pregliasco traite avec beaucoup plus de générosité que les autres concurrents et qu'il incorpore plus adroitement à la ville en l'encadrant de promenades, tandis que dans l'autre projet le canal est relégué au-delà de la zone agricole. Les sorties de la ville sont marquées par de vastes dégagements ornés d'arbres. Certaines activités urbaines sortent de la ville pour trouver asile dans un cadre naturel. La place d'armes, qui doit servir aux événements sportifs aussi bien qu'aux exercices militaires, de même que le marché et les installations de la foire sont logés sur d'immenses esplanades entourées de plantations denses au nord-est et au sud-ouest de la ville. Non seulement recherche-t-on des espaces dégagés à l'extérieur de la ville, mais l'on tente également, par des moyens ambitieux et coûteux, à percer de longues perspectives à l'intérieur de la zone habitée. En revisant leur projet, le groupe de Bonsignore, Boyer et Lombardi proposa de remplacer le rez-de-chaussée du palais royal par une arcade afin de rendre possible la vue du jardin royal depuis la rue et la place principales de Turin. Au-delà du jardin royal, la perspective devait s'étendre sur la vaste plaine au nord de la ville. Par

tous ces moyens, l'on cherchait à abolir l'opposition entre la campagne et la ville pour réaliser une fusion des deux.

Ces deux projets furent envoyés à Paris pour recevoir l'approbation du Premier Consul, qui ne sembla pas y porter beaucoup d'attention. Ce n'est que plus tard qu'il s'occupât activement d'embellir Turin. Entre temps ses administrateurs s'affairaient à planter des arbres sur les remparts et aux entrées de la ville. En 1805, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, J.-H.-C. Dausse, soumit un nouveau plan qui s'inspirait largement de ceux de 1802. Il proposait d'ajouter 200 hectares au jardin royal pour l'étendre jusqu'au Pô à l'est et jusqu'à la rive de la Doire Ripaire au nord. La ville devait également s'agrandir jusqu'au Pô. Le charme pittoresque de ce fleuve avec son arrière-plan de collines verdoyantes sembla tout particulièrement séduire l'ingénieur. Il conçut une immense percée qui traverserait la ville de l'ouest à l'est dans l'axe de la Via Garibaldi, la principale rue dans cette direction. Un pont triomphal devait franchir le Pô le long de cet axe qui se terminerait par un obélisque au pied des collines. « Pour que rien ne nuise à ce beau coup d'œil », Dausse exigeait la démolition du chef-d'œuvre de Juvarra, le Palazzo Madama, au centre de la Piazza Castello. À sa place, il proposait la construction d'une fontaine et il entourait la place de rangées d'arbres, afin de ponctuer d'un décor naturel cette immense percée qui traversait Turin de part en part.

Au printemps de 1805, Napoléon, en route pour Milan où il allait recevoir la Couronne de fer, s'arrêta à Turin et prit connaissance du projet de Dausse. Quelques jours plus tard, il annonçait de la capitale lombarde que l'ancien palais royal de Turin serait sa « maison de campagne » et qu'il faudrait agrandir le jardin du palais conformément au plan de Dausse, afin de produire « un agrément pour le palais et pour la ville ». Toutes les traces de fortifications disparaîtraient, même la citadelle ; et des boulevards seraient formés sur le site des anciens murs, car l'Empereur avait décidé de convertir « la ville de Turin en une ville de plaisance ». Il ajoutait qu'il fallait entreprendre simultanément tous ces travaux pour produire « une utile impression à l'esprit du pays »³⁹.

En septembre 1808, le maire de Turin forma un Conseil des Édiles composé d'architectes et d'administrateurs municipaux, pour préparer les plans d'embellissement et contrôler la construction privée. Immédiatement, Napoléon demanda qu'on lui prépare un plan d'embellissement que le ministre de

39. Turin, Archivio Storico Comunale, Inventario degli Atti 259, categoria 21, cartella 94, 25 Floréal XIII [15 mai 1805].

l'Intérieur approuvait en 1809 (Fig. 5). L'approbation de ce plan marque le début d'une période d'activité intense qui ne devait se terminer qu'avec la chute de l'Empire en 1814. Le plan du Conseil des Édiles est moins ambitieux que les projets de 1802 et 1805, mais il conserve les mêmes caractères fondamentaux. Une ceinture de boulevards entoure

Turin et les portes de la ville sont marquées par d'immenses esplanades boisées. C'est surtout à la Porta Po, où devait prochainement commencer la construction du « Pont Napoléon », qu'apparaît le plus l'ambition d'incorporer le décor naturel au paysage urbain. Une gigantesque esplanade semi-circulaire embrasse l'immense étendue du Pô et des



FIGURE 5. Turin, projet du Conseil des édiles. 1809. Turin, Archivio Storico Comunale. Rotolo 13-B.

collines. Les bras largement ouverts, dessinés par des rangées d'arbres, forment une transition entre le petit hémicycle des façades à l'extrémité de la Via Po et la courbe lente du fleuve.

Dans ce projet, un vaste terrain triangulaire de l'ancien système de défense restait inutilisé (marqué N sur le plan). En 1812, le préfet Alexandre Lameth, qui déploya une très grande activité et manifesta un enthousiasme débordant pour embellir Turin et tout particulièrement pour la formation des promenades, décida de consacrer ce site à un jardin anglais que le voisinage du Pô et des riantes collines semblait commander. Le vaillant préfet tenta de brûler les étapes afin de hâter la réalisation de ce jardin, mais la fin prochaine du régime napoléonien ne lui permit pas d'en entreprendre les travaux tout comme elle l'empêcha de terminer les promenades. Ces entreprises ont toutefois laissé leurs traces dans la capitale du Piémont. Les boulevards furent terminés dans la première moitié du siècle et ils séparent encore aujourd'hui le tissu serré de l'ancienne ville fortifiée et la trame plus

lâche des agrandissements du XIX^e siècle. De même, le Jardin des Ripaires allait être formé dans les années 1830 à l'endroit où le gouvernement français avait projeté un jardin anglais.

Peu de temps avant le départ des Français du Piémont, le *Courrier de Turin*, un journal fondé par Napoléon afin de diffuser ses accomplissements au moment même où il décidait de convertir l'ancienne place-forte en une ville de plaisance, annonçait : « Elle [Turin] est ainsi préservée pour jamais des malheurs qui accompagnent un Siège, et dont le triste souvenir n'est pas encore entièrement effacé. »⁴⁰ Les bastions et les courtines, les seuls restes des fortifications, étaient transformés en promenades accueillantes pendant que les hauteurs de la citadelle étaient réservées au paisible pâturage.

Claude BERGERON
Université Laval
Québec

40. *Courrier de Turin*, 3 avril 1813.